



EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS  
CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION n° CS 10 04 25**  
**Séance du jeudi 3 Avril 2025**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 15

Procuration :

Absent : 4

**Date de la convocation**

Le 21 Mars 2025

**Date d'affichage**

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2025, du budget principal.

Le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 5 850 000 euros

Recettes : 5 850 000 euros

Section d'Investissement

Dépenses : 0 euros

Recettes : 0 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget principal 2025 ci-annexé

Le Président  
Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.